

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011**

GROUPE ETRÉCHY PASSIONNEMENT

Question 1- Robert PESANT

Après votre réponse du conseil municipal de novembre 2010, après notre tribune dans le journal municipal de janvier 2011 et suite au dernier courrier transmis à votre encontre par M HOMMET le 4 mars 2011 pour l'association Mémoire Vive et l'Amicale des anciens internés d'Aincourt, ne serait-il pas temps d'honorer la mémoire du citoyen Pesant lors des prochaines cérémonies par la pose d'une plaque du souvenir au 25 rue du Gord ?

Réponse :

Voir la réponse donnée précédemment.

Question 2- Places de stationnement pour personnes handicapées.

Le tout dernier plan de circulation prévoyait un nouveau maillage des places de stationnement.

Est-il possible d'augmenter les places réservées aux personnes à mobilités réduites autour des bâtiments destinés à accueillir du public comme le gymnase ou les écoles communales dépourvues de ces places à caractère obligatoires ?

Réponse :

Une étude de diagnostic est actuellement en cours pour vérifier la conformité des cheminements reliant les différents établissements recevant du public, dont notamment les écoles. Les places de stationnement pour personnes à mobilité réduite, qu'il s'agisse de leurs dimensions ou de leur emplacement, sont partie intégrante de l'étude. Cette étude, menée par des spécialistes de l'Accessibilité, donnera lieu à communication auprès du Conseil.

Question 3- Audit du club de football

Nous avons retardé en 2010 le vote de la subvention à l'association sportive Sud Essonne Etréchy/Morigny sous la réserve d'un audit laissant craindre des maladroites comptables dans la gestion du budget de cette dernière.

Pouvez vous communiquer à la connaissance du conseil, les résultats de cet audit afin d'assurer pour 2011 toute la sérénité voulue pour le vote de la nouvelle subvention ?

Réponse :

L'audit a été réalisé et ne s'est pas conclu sur des maladroites particulières. En ce sens, toutes les conditions seront réunies pour l'attribution d'une nouvelle subvention.

Question 4- Factures SEE

Nous avons été alertés par les contribuables d'Etréchy et par la SEE le 10 mars 2011 d'une anomalie de facturation en janvier 2011 relevant une augmentation de tarif lié au renouvellement des branchements plombs sur le périmètre communal. Si au premier regard la différence semble infime, pour 300 m³ consommés cela représente près de 60 000 € de différentiel au profit de la SEE. Qu'en est-il de l'avenant numéro 2 voté en 2010 qui prévoyait une prise en charge par l'opérateur ? Faut-il craindre par extension d'autres « erreurs » par rapport aux 335 compteurs restant à remplacer ? Et qui paiera à terme les surplus ?

Réponse :

Au-delà de l'erreur de facturation dont il est fait mention, il convient de rappeler que l'avenant N°2 voté en avril 2010 prévoyait l'intervention de la SEE pour procéder au changement de l'ensemble des branchements plomb subsistant sur la Ville, moyennant une augmentation du prix de l'eau. Il ne pouvait pas s'agir en l'espèce d'une « prise en charge par l'opérateur ».

Question 5 – Travaux sur l'avenue d'Orléans.

Le nouveau programme immobilier semble consommer beaucoup d'électricité au regard des modifications sur les lignes électriques dans le quartier environnant. Qui paye les surplus de consommation, il y a-t-il un compteur à proximité des travaux pour contrôler et est ce que la commission travaux a été saisi de ce sujet ?

Réponse :

De manière générale, tout chantier dispose d'un branchement provisoire, demandé par le pétitionnaire. Celui-ci s'acquitte des consommations, à l'instar d'un particulier.

Au-delà de cet aspect, Lorsqu'une Commune accepte l'urbanisation d'un secteur ou quartier, cela nécessite parfois un renforcement de la puissance électrique prenant en compte les besoins futurs. Dorénavant, la loi SRU met ces renforcements à la charge exclusive des communes, sans que celle-ci puissent en réclamer auprès des investisseurs ou autres particuliers.